

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1991)

Heft: 27

Artikel: Des quotas pour corriger l'inégalité

Autor: Torracinta-Pache, Claire

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-350754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DES QUOTAS POUR CORRIGER L'INEGALITE

Elections obligent, ces temps-ci, on discute beaucoup de candidates et de candidats. Et dans cette discussion, un mot apparaît de plus en plus souvent : quotas. Le système de quotas constitue en effet la forme la plus intense de promotion de la femme dans les secteurs privé, public et politique. Il se veut un moyen pour redresser la situation et pour rétablir l'équilibre là où les femmes sont sous-représentées.

Et sous-représentées elles le sont, jugez-en vous-mêmes dans le domaine de la politique. Aux dernières élections fédérales, en 1987, les femmes ont obtenu 29 (14,5%) des 200 sièges au Conseil national et les hommes 171 (85,5%) ! Alors que les femmes représentent 51% de la population suisse ! En 1989, dix-sept ans après l'introduction du suffrage féminin, on ne trouvait que 3800 élues à tous les échelons politiques en Suisse, soit moins de 20% de la totalité des mandats. Cette sous-représentation générale s'accompagne d'une concentration des femmes aux niveaux et types de pouvoir les moins puissants, c'est-à-dire en politique locale et au pouvoir législatif.

La discussion ne date pas d'aujourd'hui.

En France, l'Assemblée nationale a voté en juillet 1982, à la quasi unanimité, un quota minima obligatoire de 25% de femmes sur les listes municipales. Ce quota n'a pas vu le jour, puisque le Conseil constitutionnel, dans lequel ne siégeait aucune femme, avait mis son veto et décidé qu'il n'y aurait pas de quota dans la

loi électorale. Argument de ce veto : pas de division par catégories d'électeurs et d'éligibles.

En Suisse, les organisations progressistes (POCH) ont décidé, en juin 1986, que 60% de tous les postes dirigeants seraient occupés par des femmes. Le parti socialiste (PSS), quant à lui, a choisi, en automne 1986, de réserver aux femmes une représentation équivalente à la proportion de femmes membres du parti, mais au minimum 30% dans le comité directeur, le bureau et les commissions.

Des formes différentes de quotas

Il serait faux de croire que la réglementation des quotas ne peut se faire d'une seule et unique manière. Au contraire, les récentes propositions faites en Suisse prouvent qu'on peut inventer une multitude de possibilités pour tenter de débloquer la situation.

Ainsi, l'initiative populaire fédérale "Conseil national 2000", lancée en janvier dernier par onze mouvements, demande que le Conseil national se compose d'un nombre égal de femmes et d'hommes représentant le peuple suisse. Les femmes et les hommes présenteraient leur candidature sur des listes distinctes.

Le Parti du travail, à l'origine d'une autre initiative fédérale "Femmes et Hommes", exige que "toutes les autorités fédérales, cantonales ou communales assurent aux femmes et aux hommes une présence et des droits égaux".

Dans "Domaine public" du 16 août 1990, Heinzpeter Studer

expose un point de vue différent. Pour lui "les femmes n'ont pas eu la possibilité de développer une culture politique propre : elles ont été intégrées dans des structures créées par les hommes. Vingt ans de suffrage féminin, c'est l'histoire de la socialisation des femmes dans un cadre politique masculin. L'analyse de ce qui se passe dans les partis, les parlements et au sein des autorités est à cet égard révélatrice : les femmes détiennent certes quelques places - c'est maintenant chose convenue - mais les hommes tiennent la barre." D'autant de l'efficacité des quotas, il constate que ce qui manque aux femmes, ce sont des lieux où elles puissent se rencontrer et décider librement. Et ce lieu, il propose de le créer au niveau fédéral. Son idée serait de dissoudre les Chambres fédérales pour les transformer en Conseil des femmes, élu par les femmes, et Conseil des hommes, élu par les hommes.

La fixation des quotas, dans le domaine politique comme dans le monde du travail, demande une ouverture d'esprit, un certain courage, des idées et des suggestions souvent non conventionnelles et qui peuvent, pourquoi pas, déranger. La preuve que des quotas peuvent garantir une juste représentation existe. N'avons-nous pas, en Suisse, bien des mandats politiques et postes administratifs qui sont attribués sur la base de critères régionaux et/ou linguistiques ? Mais peut-être, comme disait Heide Pfarr : "Tout le monde parle de quotas, personne n'en veut, mais partout ils existent - à l'avantage des hommes"

Lotti Ruckstuhl

**VERS LA MAJORITE
POLITIQUE****Histoire du suffrage féminin**Traduction de Catherine Bécour
en collab. avec Florence Schwed
MayorEd. Association pour les droits
de la femme et Interfeminas
1991, 319 pages

En décidant de se lancer dans la traduction et la publication de cette passionnante histoire du suffrage féminin en Suisse - à l'initiative de son ancienne présidente Gertrude Montet Girard - l'Association suisse pour les droits de la femme (ADF) a voulu marquer un double événement : le vingtième anniversaire des droits politiques des femmes et celui des 700 ans de la Confédération.

Juriste de formation et ancienne présidente de l'Association pour le suffrage féminin, Lotti Ruckstuhl, aujourd'hui décédée, avait réuni une importante documentation sur le sujet. Mais la tâche était rude et lui prendra plus de quinze ans. Interrompue à diverses reprises par d'autres activités, puis l'âge et la maladie venant, elle l'achèvera grâce à la collaboration de Lydia Benz-Burger qui avait été responsable de la commission de presse de l'Association pour le suffrage féminin.

Le livre est divisé en trois parties. La première retrace le long cheminement du suffrage féminin sur le plan fédéral.

En deuxième partie, Lotti Ruckstuhl évoque l'instauration du suffrage féminin dans les cantons. En commençant bien sûr, par ceux ayant accordé les droits civiques aux femmes avant la votation fédérale de 1971. Elle poursuit par ceux ayant accordé ces droits le jour même de la votation fédérale, des scrutins ayant été organisés par certains cantons. Elle continue par les retardataires de l'Est du pays. Comme le dit l'auteure :

"En Suisse, le soleil du suffrage féminin s'est levé à l'Ouest. Plus on s'est dirigé vers l'Est, plus il a été lent à se lever."

Cette deuxième partie se termine avec les quelques cantons réfractaires qui n'accordaient pas encore l'intégralité des droits politiques aux femmes à cette date : Obwald et les deux Appenzell.

La troisième partie, plus juridique, retrace les efforts et les démarches de ceux qui ont tenté, en vain, d'introduire le suffrage féminin "par voie d'interprétation". C'est-à-dire une interprétation moderne de l'art. 4 de la Constitution fédérale : "Tous les Suisses sont égaux devant la loi. Il n'y a en Suisse ni sujets, ni privilège de lieu, de naissance, de personnes ou de familles".

Sa riche iconographie et sa mise en page aérée contribuent à rendre aisée et agréable la lecture de cet ouvrage, très complet, que toute personne s'intéressant à l'histoire de notre pays et à la mémoire des femmes devrait lire. Même si, comme l'actuelle présidente romande de l'ADF, Simone Chapuis-Bischof, qui préface le livre, j'aurais souhaité que son auteure s'attarde un peu plus

sur les premiers défenseurs des droits des femmes en terre romande. (Il y en eut des deux sexes!) Sur celles et ceux qui, au siècle dernier déjà, ont osé dire ou écrire des choses essentielles mais ô combien révolutionnaires pour l'époque.

Claire Torracinta-Pache
(L'Inédite - avril 91)**... de la politique**

Le conservatisme politique féminin en Suisse : mythe ou réalité?
Thanh-Huyen Ballmer-Cao
Georg Editeur Genève - 1988
211 pages

Femmes et contre-pouvoirs
Sous la dir. de Yolande Cohen
Ed. Boréal - 1987, 244 pages

Vivement des femmes
Violaine de Cordon
Ed. Balland - 1987, 307 pages

Des femmes en politique
Mariette Sineau
Ed. Economica - 1988,
240 pages

... dernière acquisition

Histoire des pères et de la paternité
Jean Delumeau/Daniel Roche
Ed. Librairie Larousse - 1990
477 pages

**Vous trouvez ces ouvrages à la
bibliothèque du BCF**